

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRESSERONS

=====

Membres en exercice : 15	Date de convocation : 27 janvier 2023
Membres qui ont pris part à la délibération : 12	Date de l'affichage : 27 janvier 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois le deux février à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick LERMINE, Maire.

Étaient présents : Patrick LERMINE, Marie-Françoise CAUMONT, Anne LY, Laurence AUGIER, Françoise BEZIER, Thierry BOUCHÉ, Véronique CARETTE-LELIEVRE, Alain GAUTIER, Baptiste JAMET, Eric LANLLIER, Bertrand LARSONNEUR, Loïc PIERRE-BOITARD.

Absents excusés : Valérie DUVAL donne pouvoir à Patrick LERMINE, Rachel FILLIATRE donne pouvoir à Loïc PIERRE-BOITARD, Denis LEVIONNOIS.

Secrétaire de séance : Eric LANLLIER

Monsieur le maire souhaite mettre un nouveau point à l'ordre du jour à savoir le nom des rues du futur lotissement : à l'unanimité il est décidé de modifier l'ordre du jour.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le maire expose que l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget 2022, avant l'adoption du budget primitif 2023 prévue le 4 avril prochain, à savoir :

Chapitre	BP 2022	25 %
20 : Immobilisations incorporelles	9 000,00 €	2 250,00 €
21 : Immobilisations corporelles	126 001,15 €	31 500,29 €
23 : Immobilisations en cours	200 000,00 €	50 000,00 €
	335 001,15 €	83 750,29 €

NOM DES RUES DU FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur/Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération),
- d'AUTORISER Monsieur/Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations des rues suivantes : Maréchal Ferrand, Tisserands, fileuses, dentelières, haras. Une question s'est posée concernant la rue du maréchal Ferrand traversant tout le lotissement, à savoir une seule voie en continue ou 2 voies. Chacun ayant donné son avis 7 sont pour les 2 voies 4 pour une seule voie et 3 abstentions.

INFORMATIONS SIGNATURE DES MARCHES ASSURANCE ET CHAUFFAGE

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le marché du chauffage est arrivé à échéance et qu'il a été nécessaire de relancer une consultation. Trois entreprises ont répondu à l'offre. L'entreprise Eiffage a remporté le marché. Pour l'année 2022, la commune a supporté une charge de 59.557,48 € TTC et la proposition d'Eiffage représente 40.599,64 € TTC soit une économie pour 2023 d'environ 19.000 € TTC sous réserve d'une révision du prix du combustible. De même, l'assurance de la commune, SMACL, a procédé à la résiliation de tous nos contrats en raison d'une rupture de contrat avec notre courtier. Monsieur Lanllier a pris en charge ce dossier. Un inventaire des biens mobiliers et immobiliers ainsi que les protections juridiques a été fait. Il a été constaté un dysfonctionnement avec le suivi des éléments à assurer. L'entreprise JARDIN, Axa assurances a fait une proposition sur l'ensemble des contrats qui s'élève à 4.958,99 € TTC au lieu de 10.919,54 € TTC payé à la SMACL en 2022. Là encore, une économie pour la commune de plus de 50%.

INFORMATION NOMINATION D'UN AGENT A TEMPS PARTIEL

La parole est donnée à Mme CAUMONT concernant le poste d'agent d'entretien. Un agent initialement employé par l'association AIRE a donné satisfaction et il a été nommé à un poste vacant à hauteur de 26 h par semaine.

Monsieur Lermine informe également qu'un autre agent a été stagiarisé au service technique à temps plein.

INFORMATIONS DISSOLUTION SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE

Madame Caumont en charge de la C.L.E.C.T.E. auprès de l'intercommunalité informe les membres du conseil municipal de la dissolution effective du syndicat et que les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet mise en place d'un dispositif de recueil pour les titres sécurisés (CNI – Passeports) :
Après avoir rencontré plusieurs personnes dans la difficulté de pouvoir refaire sa carte d'identité ou son passeport, une étude est lancée sur l'éventualité de la mise en place de ce service. Après discussion, il a été décidé d'approfondir l'étude.
- Conseil Municipal des Enfants :
Mme Bezier informe le conseil municipal du projet de la visite du Sénat qui aura lieu le 23 juin prochain suivi du musée Grévin. Il y a 18 places possibles, 8 enfants sont déjà engagés, 3 adultes pour l'encadrement, Monsieur Lermine, Madame Bezier. Un appel à candidature pour compléter est lancé. Mme AUGIER s'est portée volontaire.

Patrick LERMINE
Maire



Eric LANLLIER
Secrétaire de séance

